



Lac-Tremblant-Nord

Mot de la mairesse: Juin 2019

Pour vous ce mois-ci:

Page 1: Message personnel

Page 2: Protection de l'environnement

Page 3: Déchets organiques et compostage

Page 4: Étudiant d'été, projets, heures de bureau

Page 5: Permis, protection des rives

Page 6: Ne pas nourrir les cerfs, Baie des Ours

Page 7: Niveau d'eau, exploitation forestière, internet

Page 8: Police au LTN

Page 9: Sécurité incendie, mesures d'urgences, transport en Commun

Bonjour!

Après un long hiver et un début de printemps humide, j'espère que nous nous dirigeons vers un été plus chaud et plus sec.

L'inondation de diverses communautés a dominé les nouvelles récemment, bien qu'il semblerait que nous ayons été quelque peu épargnés à Lac-Tremblant-Nord. Certaines routes de la Tranquillité ont subi des dommages et beaucoup d'entre vous ont trouvé leurs quais endommagés ou même complètement disparus à votre arrivée au lac. Cependant, par rapport à la situation ailleurs, nous avons été chanceux.

Comme vous pouvez le voir dans notre nouveau format de newsletter, nous essayons de rendre la présentation de l'information un peu moins lourde. Peu importe mes intentions, ces bulletins ont tendance à être longs et les sujets discutés ne sont souvent pas reliés à des enjeux qui sont d'intérêt pour nous. Nous continuerons à inclure des photos dans ces bulletins et nous encouragerons les citoyens à nous soumettre leurs photos prises dans la municipalité. Celles-ci peuvent être publiées dans les newsletters futures ainsi qu'apparaître sur notre site Web.

Merci à Josée et Stephanie pour leur aide ces derniers mois durant la recherche d'un nouvel inspecteur. Elles ont toutes deux travaillé fort pour s'assurer que les permis continuent d'être émis, que les citoyens continuent de recevoir des réponses à leurs questions et que le fonctionnement général de la municipalité soit maintenu. Merci aussi à la conseillère Louise Royer qui a engagé ses connaissances en matière d'urbanisme et son temps pour aider Josée à naviguer dans le processus d'émission des permis.

Bonnes nouvelles! Nous avons embauché un inspecteur. Stéphan Perreault a rejoint l'équipe le 13 juin dernier. Bienvenue!

Veillez noter que je sollicite vos contributions, commentaires, questions ou suggestions. Vous pouvez me contacter directement à: maireesse@lac-tremblant-nord.qc.ca, par téléphone à la municipalité ou en participant à nos réunions mensuelles.

J'espère que vous aimerez la dernière édition. J'ai hâte de vous voir tout au long de l'été.

Kim Meyer

Mot de la Mairesse: Juin 2019

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Comme la saison nautique commence, nous voulons rappeler à tout le monde l'importance de laver les motomarines, remorques, et tout équipement qui touche l'eau (y compris les canots, kayaks, planches à rame, équipement de pêche, combinaisons, tubes, cordes de ski nautique, etc.) Inspectez-les pour les mauvaises herbes ou tout résidu quelconque. Je ne peux pas insister davantage sur l'importance de cet enjeu. De nombreux lacs avoisinants ont du myriophylle à épi et nous pourrions également être à risque vis-à-vis certaines autres espèces envahissantes. Une fois que le myriophylle est entré dans le lac, il y a très peu d'alternatives pour l'éradiquer. Ceci peut avoir beaucoup d'impacts directs sur votre qualité de vie, y compris votre capacité à nager dans le lac, d'utiliser votre bateau et de participer à d'autres activités récréatives, telle que la pêche. De plus, il est possible que cet enjeu affecte la valeur des propriétés, d'où son importance. La prévention est la clé, alors s'il vous plaît, parlez-en à vos voisins et amis.

Voici un lien vers un court film(2 min) sur le milfoil eurasiens qui donne un aperçu bref mais poignant.
<https://m.youtube.com/watch?reload=9&v=BE1fRCpO4wU#>

Je vous invite à visiter le lien suivant pour plus d'informations.
<https://crelaurentides.org/index.php/documents/eau-lacs>.

Si vous pensez que vous voyez du myriophylle à épi, ne vous approchez pas, car vous risquez de la répandre. Avisez la municipalité et nous prendrons les mesures nécessaires pour faire venir des experts pour l'évaluer et l'identifier. S'il est détecté très tôt, il y a plus de chance de l'empêcher de se propager.

L'été dernier, des spécialistes de la CRE Laurentides ont visité le Lac Tremblant et le Lac Bibite. Ils les ont trouvés sains et exempts d'espèces envahissantes. Cependant, 2 remorques ont été identifiées par nos gardiens au PLTN avec du myriophylle à épi (avant d'entrer dans le lac).

Quelques initiatives municipales récentes:

- Le lavage des bateaux pour les citoyens de MLTN est gratuit à PLTN. Les kayaks, canots, pagaies, planches, équipements, etc. sont également lavés gratuitement.
- Au printemps, des changements ont été apportés à notre règlement sur le lavage des embarcations, principalement pour souligner l'importance de laver les remorques, les quais livrés aux lacs, les accessoires, etc. De plus, les amendes seront augmentées pour ceux qui ne lavent pas leurs bateaux.
- Des autocollants de lavage de bateaux apparaissent sur le bateau et la remorque (avec un numéro correspondant). Ceci nous permettra de s'assurer que les remorques sont lavées entre chaque utilisation.
- Ce printemps, le Conseil a rencontré M. David Graham, notre représentant élu au fédéral, qui nous a informé qu'il essayait de réunir diverses entités pour mettre à jour adéquatement les cartes de vol pour y inclure des renseignements sur les lacs. Ceci permettrait d'identifier quel lac possède ou non des espèces envahissantes afin de limiter la contamination croisée. Nous collaborerons avec la MRC pour essayer de faire pression sur ces entités pour améliorer les collaborations.
- Une réunion a eu lieu entre le MLTN, le VMT et le PLTN afin de discuter de l'augmentation du pourcentage de bateaux qui rentrent par PLTN, dans le but de s'assurer que le lavage a été fait et qu'une inspection adéquate fut effectuée.
- Dans les dernières rencontres du Comité des lacs, il y a eu des discussions sur la sensibilisation des entreprises de livraison de bateaux, sur les planificateurs d'événements locaux, sur l'augmentation de la signalisation à des points d'entrée où le trafic est élevé à l'extrémité sud, etc. Également, cet été, il y aura une augmentation de la présence de la police sur le lac afin de vérifier la preuve de lavage des bateaux.

Mot de la Mairesse: Juin 2019

DÉCHETS ORGANIQUES ET COMPOSTAGE

Afin de se conformer aux nouvelles réglementations provinciales concernant l'élimination des déchets organiques, depuis de la semaine du 20 mai, le compostage a débuté dans notre municipalité. D'ici l'année 2020, il ne sera plus possible d'envoyer des déchets organiques aux sites d'enfouissement.

Plusieurs d'entre vous à Tranquillité avez vos bacs de comptoir livrés à vos portes tout comme ceux habitant sur les routes avec ramassage des ordures porte-à-porte. Les citoyens du lac Bibite et du Lac Tremblant peuvent ramasser leurs bacs de comptoir à PLTN.

Je sais que pour ceux qui vivent sur les propriétés d'accès par bateau, le compostage peut ne pas être une option facile. Certains d'entre vous font déjà le compostage des fruits et légumes sur votre propriété et vous pouvez continuer de le faire.

Un des avantages de cette nouvelle forme de compostage est que beaucoup plus d'articles peuvent être envoyés au compostage plutôt que d'être envoyés aux décharges, y compris: résidus alimentaires (cuits, crus, pourris), coquilles d'œufs, viande, poisson, os, produits laitiers, feuilles, papier souillé et emballage de nourriture en carton, etc. En raison de la chaleur élevée, lorsque vous utilisez les installations de compostage, il est important de noter:

1. Pendant la décomposition des matières organiques, il se produit du gaz méthane, contribuant aux gaz à effet de serre. Lorsqu'il est envoyé à notre centre de compostage, non seulement la gaz méthane est retenu, mais il peut être vendu (ce qui contribue à faire baisser les coûts du compostage).
2. En réduisant nos déchets, nous pouvons réduire la fréquence de ramassage des ordures, compensant ainsi pour les coûts et l'impact de la collecte de matières organiques sur l'environnement.
3. Il n'est pas facile d'apporter le compost en traversant le lac, mais **vous n'êtes pas autorisés à utiliser des sacs en plastique, même les biodégradables** (pour l'instant). Cependant, il y a des sacs en papier qui peuvent être achetés pour votre bac de comptoir, permettant un transport plus facile du compost jusqu'aux bacs principaux. Pour ceux qui sont intéressés, nous avons quelqu'un de disponible à la municipalité. De plus, il existe un moyen très simple pour faire du papier doublure pour votre composteur avec du papier journal. S'il vous plaît, voir ce lien pour plus de détails: <https://youtu.be/A7tGOTqPMK8>
4. Les citoyens ont exprimé leur inquiétude concernant la présence des ours et d'autres animaux. Nous avons expressément commandé des bacs de compost qui se verrouillent pour réduire la probabilité qu'ils s'ouvrent ou soient renversés. Nous avons également parlé à d'autres municipalités, plus éloignées que la nôtre, qui n'ont pas observé d'augmentation de la présence animale ni de la présence de désordre.
5. Ceux qui font déjà du compostage remarqueront que parfois, en hiver, celui-ci peut figer et empêcher les bacs d'être vidés lorsque les camions arrivent, ce qui mène à une accumulation. Une bonne façon de contourner ceci est d'envelopper le compost avec du papier et de nettoyer le bac régulièrement.
6. Nous encourageons également ceux qui aimeraient utiliser le cône vert (<http://www.compostec.ca/the-green-cone.html>) de contacter la municipalité d'abord. Notre inspecteur vérifiera les emplacements possibles sur votre propriété, car la proximité des voies navigables ainsi que la quantité de soleil sont des facteurs importants à considérer. Nous avons quelques citoyens qui les utilisent avec succès et nous en avons de disponibles au bureau.



Il s'agit d'une période d'essai. Nous évaluerons l'efficacité de ce projet cette année et nous réévaluerons, si nécessaire. Si vous avez des commentaires, s'il vous plaît n'hésitez pas à contacter la

Mot de la Mairesse: Juin 2019

municipalité, par e-mail, avec comme sujet: COMPOST, afin que nous puissions évaluer comment nos citoyens se sentent par rapport à cette initiative.

Plus d'informations sur ce programme peuvent être trouvées ici: www.traindeviedurable.com

ÉTUDIANT D'ÉTÉ

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvel étudiant d'été, Nicolas Therrien qui a déjà commencé avec nous et qui est ici jusqu'à la fin août. Il travaillera dans divers secteurs de la municipalité, avec Josée et Stephanie dans le bureau, avec l'inspecteur à visiter les citoyens, visiter les sentiers, fournir des informations, etc.

Bonjour à tous !



Je m'appelle Nicolas Therrien, j'ai 28 ans et je vais travailler pour la municipalité de Lac-Tremblant-Nord cet été.

J'ai un baccalauréat en

Science Politique de l'Université de Montréal et je suis en processus de terminer mon deuxième baccalauréat en Communication politique, à la même université.

Je suis un grand amoureux de la nature et je m'implique dans plusieurs organismes qui luttent pour la protection de l'environnement, notamment l'Association de protection de l'environnement du Lac Travers, où j'habite, à Saint-Adolphe-d'Howard.

Je me sens privilégié de pouvoir m'impliquer dans une municipalité qui a autant à cœur la protection des espaces naturels et la protection de sa villégiature particulière.

Je suis très fier de travailler pour votre municipalité et pour la merveilleuse équipe qui est en place. J'ai hâte de pouvoir partager ma passion pour l'environnement avec vous et au plaisir de vous rencontrer cet été.

Heures d'ouverture du Bureau

Veillez noter que les bureaux sont ouverts du mercredi au vendredi, de 9 h-17 h, les samedis du conseil de 9h-midi et sur rendez-vous les samedis.

PROJETS

Financement TECQ

Nous attendons toujours la confirmation du financement TECQ et des restrictions qui y sont associées. Dès qu'ils seront annoncés, nous espérons en juin, nous présenterons divers projets pour approbation, puis nous informerons nos citoyens.

Quelques idées de ce qui pourrait être inclus sont:

- Pavage de routes appartenant à la municipalité
- Réservoirs d'eau pour la protection contre les incendies
- Achèvement des travaux de la marina du lac Bibite (amélioration des quais et du stationnement, caméras, etc.)

Financement Fonds de Parc

Lorsque les propriétés sont subdivisées, un % de la valeur doit être donné à la municipalité en terrain ou en argent, dans le but de contribuer à notre fond de parc. Ces fonds pourraient être utilisés pour:

- Amélioration continue de John's Way et l'accès au lac Gervais à Tranquilité
- Défibrillateurs à Tranquilité et Lac Bibite (déjà existant à PLTN).
- Amélioration à la station de lavage (y compris la laveuse à pression en surplus)
- Diverses améliorations sur les sentiers.

Mot de la Mairesse: Juin 2019

Dates à venir:

Réunions du Conseil

- Samedi 13 juillet à 11 h
- Samedi 10 août à 11 h.

Régate annuelle & BBQ

- Samedi 3 août 11 h

PERMIS

Bien que certains les considèrent ardues, il est important de respecter le processus municipal d'émission des permis. Les permis sont directement liés à nos règlements qui ont été mis en place par vos représentants élus pour protéger l'environnement naturel et l'histoire/culture unique de notre municipalité. Le respect des règlements et des permis encourage également la conformité des autres.

Veillez noter que pour **couper un arbre, rénover ou remplacer votre quai, rénover, démolir ou construire une maison, travailler dans la bande riveraine, etc.**, un permis est exigé. Les formulaires sont disponibles sur le site Web (<https://lac-tremblant-nord.qc.ca/reglements-et-permis/>) et peuvent être apportés au bureau de la municipalité du mercredi au vendredi et certains samedis.

Veillez noter que les travaux dans la bande riveraine ne sont autorisés que dans certaines situations et que la coupe d'arbres n'est pas permise sauf si cela est nécessaire à des fins de construction approuvées.

Des infractions peuvent être données si les permis ne sont pas demandés ou si les règlements ne sont pas respectés.

A noter, que pour un **permis de coupe d'arbres**, le processus est très simple: téléchargez le formulaire à partir du site Web et complétez-le. Ensuite, envoyez le tout simplement à Josée par courriel avec des photos. Il ne vous suffira alors d'attendre de recevoir le permis par e-mail ou le ramasser à MLTN. Et c'est gratuit!

PROTECTION DES RIVES

La santé de nos lacs et rivières est reliée directement à la qualité de notre bande riveraine. Plus une bande riveraine est large, plus elle est efficace. Réglementé par la province, le travail dans la bande riveraine n'est généralement pas autorisé et, si nécessaire (dans le cas d'une construction), il est réglementé et un permis est exigé. Par exemple, il n'est pas permis de couper votre herbe à moins de 15 mètres de la ligne des hautes eaux.

Avec votre compte de taxe municipale, vous avez reçu un dépliant détaillé concernant la protection de la bande riveraine et la re-végétalisation. Voici un site que vous pouvez visiter pour plus d'informations. <https://crelaurentides.org/documents/eau-lacs>

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez une visite pour discuter de la santé de votre bande riveraine, veuillez communiquer avec l'inspecteur municipal.

Mot de la Mairesse: Juin 2019

NE NOURRISEZ PAS LES CERFS DE VIRGINIE

Pendant des années, le VMT a mené une campagne contre l'alimentation des cerfs de Virginie. Voici une liste de quelques-unes des raisons:

1. Les cerfs causent de nombreux accidents de la route. Le fait qu'ils se déplacent sur le territoire à la recherche des mangeoires augmente considérablement le nombre d'accidents routiers.
2. L'alimentation artificielle peut causer plusieurs problèmes de santé aux cerfs, tels que la diarrhée et l'inflammation du système digestif et des gencives. En outre, l'animal devient plus susceptible de transporter des tiques proches de l'humain et risque de les transmettre à d'autres cerfs par contact physique. Les objets contaminés, comme les mangeoires où se nourrissent les cerfs, peuvent également favoriser la transmission de la maladie.
3. Les cerfs peuvent porter la maladie de Lyme et plus ils s'approchent de l'homme, plus le risque de transmission de la maladie est grand.
4. Selon la saison, le cerf s'adapte à un régime particulier. Les nourrir de certains aliments à certains moments de l'année peut entraîner des maladies et même la mort.
5. Ils peuvent manger vos arbustes et vos plantes, ainsi que ceux de vos voisins.
6. Leur alimentation habituelle les incite à quitter leur habitat naturel pour aller chercher de la nourriture sur votre propriété.

Pour plus de détails, s'il vous plaît visitez: (<http://www.villedemont-tremblant.qc.ca/fr/citoyens/animaux/cerfs-de-virginie>)

À l'automne 2018, le VMT a adopté un règlement à cet effet, rendant illégal l'alimentation des cerfs.

Certains d'entre vous nous ont demandé de faire de même. Alors que nous travaillons en vue d'un règlement, nous aimerions rappeler à nos citoyens les dangers de nourrir les cerfs. Rappelez-vous que même si vous pouvez considérer cela comme un geste de gentillesse envers eux, vous pouvez effectivement leur nuire.

BAIE DES OURS

Comme certains d'entre vous l'ont peut-être entendu, le grand terrain au nord du lac, qui depuis de nombreuses années a été vacant et détenu par la Banque, a été acheté par 11 propriétaires. Initialement subdivisé en 22 lots avec une route, cette propriété est maintenant subdivisée en 11 terrains de construction riveraine, une route, et un grand terrain au nord et au nord-est des propriétés. Une partie de ce nouveau terrain a été précédemment zoné comme terrain de conservation. Tel que dicté dans les règles de subdivision, un % de la valeur des lots subdivisés doit



être donné à la municipalité en argent ou en terrain. Dans le but de protéger l'environnement et conserver la beauté naturelle de l'extrémité nord, votre conseil a négocié l'obtention du terrain indiqué dans l'image (au-dessus et à droite des lots au bord du lac). De plus, nous avons changé le zonage de ce terrain, dans son intégralité, pour la conservation. Ce terrain comprend le sentier allant jusqu'au Mont gorille, ainsi que le terrain descendant vers la rivière cachée (absent dans l'image).



Lac-Tremblant-Nord

Mot de la mairesse: Juin 2019

NIVEAUX D'EAU

Comme nous le savons tous, le niveau d'eau du lac Tremblant a augmenté au fil des ans. Les changements climatiques et le nouveau barrage mis en place par VMT en sont probablement les principaux responsables. Beaucoup d'entre vous m'ont écrit au sujet de cet enjeu que j'ai également abordé dans mon message de mars.

LTN a récemment payé pour une analyse des niveaux d'eau au cours des 10 dernières années et bien que les données ne soient pas exactes (en raison de différentes méthodes de mesures), la tendance montre une augmentation des niveaux d'eau dans l'ensemble. Avec cette information, j'ai rencontré le VMT et nous avons accepté d'identifier ensemble un niveau acceptable pour tous et une façon sécuritaire de l'atteindre. Pour ce faire, le VMT a embauché une firme pour évaluer les impacts environnementaux du changement du niveau d'eau, ainsi que les ajustements qui pourraient être apportés au barrage existant pour y parvenir. Ces mesures sont nécessaires avant tout ajustement du barrage, car elle nécessite l'approbation du ministre de l'Environnement, entre autres. Il y a un précédent en ce qui concerne l'ajustement des niveaux d'eau dans les lacs avoisinantes et je sens une ouverture de la VMT pour aller de l'avant dans ce dossier. J'espère avoir de bonnes nouvelles bientôt.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Nous avons reçu la mauvaise nouvelle qu'une portion du territoire de LTN, qui se trouve sur des terres de la couronne (au sud-ouest du lac Bibite) a été identifiée comme un site d'exploitation forestière possible. De nombreuses représentations sont faites par diverses municipalités en ce qui concerne les impacts de l'exploitation forestière (préoccupations environnementales, usure des routes, etc.). La MRC a été active dans le dossier et a même travaillé en collaboration avec l'industrie forestière pour inciter le MTQ (entre autres ministères) à fournir une indemnisation adéquate aux municipalités, ainsi qu'à respecter les réglementations environnementales lors de la création de nouvelles routes. Le site proposé chez nous n'utiliserait probablement pas les routes LTN pour faire sortir le bois, mais nous avons toutefois des préoccupations environnementales. Vos conseillers, Louise Royer et Charles de Broin, ont assisté à des réunions et à des consultations publiques pour présenter les préoccupations de notre municipalité. Nous vous fournirons plus d'informations dès que nous en aurons.

INTERNET

Bell devrait commencer à installer la fibre optique en juin sur le chemin Thomas Robert et d'autres routes de correspondance. La carte est disponible sur demande à la municipalité.

La MRC a évalué la situation actuelle de la fibre optique dans l'ensemble de la MRC. Pour le moment, nous en sommes aux étapes de planification exploratoire pour améliorer la couverture. Essentiellement, les fibres optiques peuvent aller n'importe où là où il y a des poteaux électriques existants. Notez que Tranquillité fait partie de ce plan.

Mot de la Mairesse: Juin 2019

Les informations sur les différents fournisseurs Internet sont disponibles dans le message du maire de novembre sur le site Web du LTN.

POLICE AU LAC-TREMBLANT-NORD

La sécurité du lac est un enjeu important. Beaucoup d'entre vous ont rapporté des événements d'intrusion, de vandalisme, de nuisances sonores, de navigation de plaisance trop près des rives, etc. Le service de police est là pour fournir des services à nos citoyens. Ils peuvent aller sur le lac à tout moment de la journée ou de la nuit.

Il est à noter que la police n'a reçu qu'une seule plainte du lac Tremblant en 2018 et très peu de personnes se sont plaintes au cours des dernières années.

Rappelez-vous que pour que la police donne la priorité aux visites sur notre lac, elle doit être consciente des problèmes que nous avons, ainsi que de la date à laquelle le problème se produit (c.-à-d. les jours de fin de semaine). L'été dernier, la police est allée sur le lac Tremblant 24 fois durant la saison.

Voici quelques recommandations que nous avons reçues de M. Jean Desjardins (Chef de police):

911 est pour les urgences, comme un accident, un acte criminel, un danger sur la route publique (y compris le lac); un incendie, une odeur de gaz, de graves problèmes de santé ou de personnes en détresse.

819-425-2723 est le numéro du poste de police. Il vous amène au même endroit que le 911, mais il permet de prioriser les appels d'urgence. Par conséquent, il s'agit d'un numéro que vous devez appeler pour les problèmes suivants:

- Les nuisances, y compris le bruit (des bateaux, des partys, etc.).
- Problèmes d'intrusion (avec trace visuelle d'intrusion). Si vous vous sentez en danger en raison de la présence d'un inconnu sur votre propriété, appelez le 911.
- Excès de vitesse sur le lac (la police peut appliquer les lois fédérales sur la vitesse en raison des bouées en place)
- Le non-respect des règlements pour le lavage des bateaux (amendes selon les règlements)

819-425-8614 ext. 4040 est un numéro où vous pouvez laisser un message de manière confidentielle. Il est important de préciser que vous appelez de la municipalité de lac-Tremblant-Nord. Ce numéro peut être utilisé pour signaler le non-respect du code de l'environnement ou du code de conduite nautique. Il est important de donner autant de détails que possible en ce qui concerne la couleur du bateau et, si possible, l'enregistrement du bateau, le lieu de l'infraction, l'heure, le jour et la date.

Exemples:

- La pratique de navigation dangereuse.
- Ski nautique ou wakeboard à moins de 60 mètres des rives.

Quelle que soit la méthode que vous utilisez, signalez les violations, les actes illégaux et les comportements dangereux. Afin de démontrer qu'un besoin accru de présence policière est nécessaire pour des moments clés, la police doit identifier quand et où les problèmes sont survenus.

Mot de la Mairesse: Juin 2019

SÉCURITÉ INCENDIE

Quelques points d'information:

- Il y a des pompiers sur place à la caserne 2 (sur du Village) 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à compter du 1er avril. Cela réduira le temps de réponse.
- Il y a un bateau pompier sur le lac depuis l'automne dernier. Il est déjà mis à l'eau et y restera pour la saison.
- Le service d'incendie sera formé à compter du mois de septembre pour fournir des services de premiers répondants.



Un rappel: Il est nécessaire d'avoir un **permis de brûlage** pour un feu ouvert (petits feux de camp sont exemptés), voir le règlement suivant <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/REV1R%C3%A8glement-FEUX-EN-PLEIN-AIR-2019-01.pdf>.

Le permis de brûlage s'obtient en remplissant, au printemps, un formulaire au service de police qui est valable pour toute la saison. Une fois complété, chaque fois que vous voudrez faire un feu, vous avez simplement besoin d'appeler et d'informer la police à cet effet. De cette manière, vous assurez de ne pas faire un feu lors d'une journée où la combustion n'est pas

autorisée avec SOPFEU.

MESURES D'URGENCE

Le gouvernement provincial exige que toutes les municipalités disposent d'un plan de mesures d'urgence d'ici octobre 2019. LTN a demandé, et a reçu, une subvention du gouvernement de 14,000\$ pour procéder à l'élaboration d'un plan. De plus, grâce à notre collaboration avec VMT et Brébeuf, nous avons pu obtenir un montant supplémentaire de \$6 000. Essentiellement, en dehors du plan de mesures d'urgence, la subvention inclut de l'argent pour un programme d'alerte de la population. En plus de cela, pour répondre aux exigences, nous devons aménager une salle convenablement adaptée, que nous partagerons avec VMT et Brébeuf, et qui sera disponible, en cas d'urgence.

TRANSPORT EN COMMUN-VMT

Certains d'entre vous ont peut-être vu les nouvelles concernant le VMT annonçant le transport en commun gratuit pour tous, à partir du 21 juin. Il y a beaucoup d'avantages à cela, principalement au niveau environnemental et social. Il est à noter que le transport en commun est une compétence des agglomérations, ce qui signifie que nos impôts y contribuent. Le VMT m'a assurée que cela ne devrait pas avoir d'impact sur nos impôts, car la majorité du transport en commun est payée par les taxes commerciales. Je vais garder un œil sur ce sujet dans les prochains mois, pour m'en assurer. En attendant, profitez du transport en commun où vous pouvez.